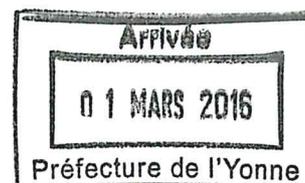


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	10 février 2016	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 50 Présents : 36 Votants : 49
Date d'affichage de la convocation :	10 février 2016	

Séance du 17 février 2016

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix-sept février deux mille seize à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Serge PERRIER, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, Mme Sylvie BLANC, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER, Mme Evelyne LALOYAU, X,

ETAIENT ABSENTS :

Mme Régine PASQUIER, procuration à M. Nicolas SORET,
M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Michel DEFRANCE,
M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD,
M. Gérard VERGNAUD, suppléé par M. Serge PERRIER,
Mme Frédérique COLAS, procuration à Mme Laurence MARCHAND,
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Jean-Yves MESNY,
Mme Sylvie CHEVALLIER, procuration à M. Jean PARMENTIER,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Mohammed BELKAID,
M. Benoit HERR, procuration à M. Bernard MORAINÉ,
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. François JACQUET,
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT,
M. Laurent CHAT, suppléé par Mme Evelyne LALOYAU, X,
M. Guy BOURRAS, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT,
M. Alain PETER, procuration à Mme Sylvie BLANC,
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à Mme Monique MERCIER,
Mme Laure FARO,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Approbation de la carte communale de Chamvres

Objet : Approbation de la carte communale de Chamvres

Le vice-président présente au conseil communautaire, le projet de carte communale de Chamvres

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 124-2, R.111-1 à R.111-24, et R.124-1 à R.124-8,

Vu l'article L.422-1 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal de Chamvres en date du 2 mai 2013 engageant l'élaboration d'une carte communale sur l'ensemble du territoire de la commune de Chamvres,

Vu le compte-rendu de la réunion des Personnes Publiques Associées en date du 30 septembre 2014,

Vu l'avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles en date du 19 février 2015,

Vu l'arrêté municipal n° 2015/08 en date du 19 mai 2015 soumettant le projet de la Carte Communale à enquête publique,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur en date du 23 août 2015,

Vu la délibération du conseil municipal de Chamvres n° 2015/14 en date du 3 décembre 2015 approuvant la carte communale,

Considérant que l'article L 422-1 modifié induit que les autorisations d'urbanisme sont délivrées automatiquement par le Maire de la commune,

Considérant que la carte communale telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles L.124-2 et R.124-4 du code de l'urbanisme,

Vu l'exposé du vice-président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

POUR : 47

ABSTENTION : 2 (M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY font savoir qu'ils ne veulent pas prendre part au vote étant concernés par cette carte communale.

CONTRE : 0

APPROUVE la carte communale de Chamvres telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

RAPPELLE que la carte communale de Chamvres sera transmise au préfet pour approbation conformément aux articles L.124-2 et R. 124-7 du code de l'urbanisme.

AUTORISE le président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à cette carte communale de Chamvres.

En application de l'article R.124-8 du code de l'urbanisme :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée dans l'Yonne Républicaine, journal du département.

La présente délibération devient exécutoire des accomplissements de l'ensemble des formalités de publicité citées ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

La carte communale de Chamvres approuvée par le préfet et le conseil communautaire est tenue à la disposition du public à la mairie de Chamvres et au siège de la communauté de communes du Jovinien, aux heures d'ouverture ainsi qu'à la direction Départementale des Territoires.



Communauté de Communes
du Jovinien
Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception
par la Préfecture : 14 Mars 2016
date de publication : 2 Mars 2016

